



Paris, le 18 octobre 2010

M. Bernard Kouchner
Ministre des Affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75007 paris

Monsieur le Ministre,

Une conférence de l'OCDE sur le tourisme est organisée par les autorités israéliennes à Jérusalem du 20 au 22 octobre prochain.

L'organisation par Israël de cette réunion viole de manière flagrante le statut défini pour Jérusalem, capitale des deux Etats, par les instances internationales. Elle a en outre lieu à un moment où la colonisation illégale de Jérusalem-Est connaît une accélération dramatique, condamnée ou réprouvée, qui conduit à une situation maintenant explosive.

Nous vous demandons fermement, Monsieur le Ministre, de prendre – à la suite notamment de la Grande-Bretagne, de la Suède, de la Turquie, de l'Irlande, de l'Afrique du Sud – la seule décision qui soit possible, dans ces conditions, pour la France : ne pas envoyer le moindre délégué de quelque niveau ou titre que ce soit à Jérusalem pour cette Conférence inouïe et provocatrice sur le « tourisme » qui traditionnellement se tient dans notre pays.

Il est vrai que le 10 mai 2010, les 31 membres de l'OCDE décidaient d'inviter l'Etat d'Israël à rejoindre l'organisation, au mépris des termes de la Convention de cette institution, mépris que nous avons souligné en son temps. Israël ne remplissait pas, en effet, les conditions requises pour son admission, à la fois du point de vue économique et technique comme du point de vue du respect des droits de l'homme et de son refus de la paix.

Qui plus est, l'OCDE l'acceptait sur la base de statistiques intégrant comme israélienne la production des colons des territoires occupés de Palestine et ainsi que celle du plateau du Golan syrien annexé. Cette acceptation a été inévitablement comprise par Tel-Aviv comme une reconnaissance implicite de sa politique de colonisation à marche forcée et Benjamin Netanyahu s'empressait de déclarer que cette entrée au sein de l'OCDE constituait une « victoire stratégique » pour son gouvernement.

La France ne peut ignorer que ces éléments allaient être et sont considérées par Tel-Aviv comme

autant de preuves qu'il lui est possible de poursuivre hors toute impunité de nouvelles violations du droit international et des droits de l'homme en territoires palestiniens occupés et au Golan annexé.

Depuis des années, Jérusalem-Est est l'objet d'une politique systématique de nettoyage ethnique ouvertement assumée. Depuis plusieurs mois, elle a atteint un niveau tel que la ville est au bord de l'explosion. Israël, vous ne l'ignorez pas, pratique vis-à-vis des Jérusalémites palestiniens une campagne de terreur et d'expulsion au bénéfice de colons extrémistes. Cette politique de judaïsation de la ville est destinée à rendre irréversible sur le terrain la décision israélienne, condamnée par les instances internationales, d'annexer illégalement Jérusalem Est, et de faire reconnaître cette ville comme capitale « réunifiée et éternelle » d'Israël. La colonisation de Jérusalem-Est n'a jamais cessé pendant le moratoire, très limité, et de nouveaux projets y ont été lancés le 15 octobre.

Le tourisme est l'un des atouts privilégiés dans la mise en place de cette politique illégale. Les lieux touristiques se trouvent essentiellement dans les territoires occupés, et en priorité à Jérusalem-Est. Les colons les utilisent comme couverture pour investir Jérusalem-Est et empêcher toute possibilité d'en faire la capitale d'un futur état palestinien.

C'est à ce point que le ministre israélien du tourisme, Monsieur Stas Misezhnikov a déclaré le 5 octobre dernier que le choix de Jérusalem pour la tenue de la conférence constituait « *une déclaration d'intention et un sceau d'approbation vis-à-vis du fait que nous avons un Etat dont la capitale reconnue est Jérusalem* ». A l'inverse l'Autorité palestinienne s'en émeut fort légitimement alors que les négociations « directes » sont dans l'impasse du fait de l'obstination colonisatrice israélienne totalement illégale.

La participation de la France à une conférence sur le tourisme à Jérusalem dans de pareilles conditions, qui serait considérée comme un encouragement de plus, est absolument impensable, ne serait-ce même au niveau technique d'un simple fonctionnaire.

Dans l'attente d'une ferme décision conforme au droit et à la paix,

Je vous prie de croire, **Monsieur le Ministre**, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Claude Lefort
Président de l'AFPS

